



SOMMAIRE :

Page 1 : Édito

Page 2 et 3 : brèves



Remise en cause des règles de mutation

Le 12 octobre dernier, de manière particulièrement cynique et méprisante, le Directeur Général a annoncé la remise en cause totale de nos règles de mutation.

Pour ce qu'on en sait, le nouveau dispositif s'articulera principalement autour de deux règles :

- **l'affectation, au niveau national, se fera uniquement à la Direction (suppression des RAN et des métiers)**
- **le délai de séjour sera de 3 ans pour les premières affectations (y compris suite à changement de grade), et de 2 ans dans les autres cas.**

Depuis cette annonce, certain(e)s se sont réjouis en y voyant un retour aux règles de la CP, et se voient déjà négocier, par exemple, la ré instauration du « droit au retour » (droit à revenir dans son département d'origine en cas de promotion).

Une telle analyse est totalement erronée.

Il faut replacer cette annonce de notre Directeur Général dans le contexte du programme « Action publique 2022 », tel que lancé par le Premier Ministre dans sa note du 26 septembre 2017.

Son objectif est, avant tout, de tenir la promesse du Président de la République de réduire, d'ici 2022, la part de la dépense publique dans le PIB de 3 points.

Pour ce faire, il est notamment demandé, à chaque ministre, de fournir la liste des missions pouvant être soit externalisées, soit purement et simplement abandonnées (résultat attendu pour la fin du premier trimestre 2018).

Au niveau de la DGFIP, une telle démarche se traduira par une accélération des suppressions d'emplois et des fermetures de sites, à compter de 2019.

Pour s'y préparer, la Direction Générale entend se débarrasser des garanties actuellement accordées aux agents quant à leur affectation.

Il s'agit de « fluidifier les mutations », selon les termes mêmes de notre Directeur Général.

En clair, l'objectif est de pouvoir traiter les agents comme du mobilier, re-déployable à volonté en fonction des priorités de la Direction d'affectation.

C'est pour cela que Solidaires Finances Publiques, appelle à une forte mobilisation le 23 novembre prochain, jour du CTR emploi.

Message du DG sur Ulysse: les mots parlent d'eux-mêmes...

"Dans ce contexte, la contribution de la DGFIP est de 1600 suppressions en 2018, soit un niveau quasi identique à 2017.

Pour mémoire, le chiffre de 1600 suppressions d'emplois correspond à 1,56 % du total puisque nous comptons 102 309 emplois en 2017 ; les suppressions étaient de 2100 par an en moyenne de 2012 à 2016.

Du fait notamment d'importants départs à la retraite, l'année 2018 verra, à la DGFIP, le recrutement augmenter substantiellement.

L'année 2018 sera cependant une année de transition, les efforts en matière de suppressions d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années suivantes."

En résumé, il faudrait être content de n'avoir « que » 1600 suppressions d'emplois en 2018 parce qu'on en a déjà eu des milliers (+ de 10 000 uniquement sur les 5 dernières années) et surtout parce qu'on en aura encore plus l'année prochaine et les suivantes !

Si avec ça, on n'est pas ravis et reconnaissants, c'est à ni rien comprendre, non ?

CAP 2022.... Cap vers le démantèlement de la fonction publique:

*" composé de personnalités qualifiée françaises ou étrangères, de chefs d'entreprise, de parlementaires, d'élus locaux et de hauts fonctionnaires, ce comité (CAP22) sera chargé de produire un rapport d'ici la fin du premier trimestre 2018 identifiant **des réformes structurelles et des économies significatives et durables, sur l'ensemble des champs des administrations publiques.** À cette fin, ce Comité s'interrogera **sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions.** Il identifiera également les chevauchements et les doublons qui sont sources de coûts injustifiés ».*

Non, il ne s'agit pas d'un tract syndical ayant pour but de « vous faire peur » inutilement, honteusement, en vous mentant...vous venez de lire un extrait de la lettre de mission du premier Ministre datée du 26 septembre et adressée aux ministres et secrétaires d'Etat.

Vous n'êtes pas face au discours d'un syndicaliste en manque d'inspiration pour mobiliser ces interlocuteurs, mais face au début d'un démantèlement pur et simple de pans entiers de la Fonction publique. Et ne croyez pas que la DGFIP va y échapper ! Sauf si...

CHSCT du 6 octobre 2017 : Cent mille dollars au soleil!

Traditionnellement, le CHSCT est celui au cours duquel le comité réalise ses derniers arbitrages budgétaires.

Or, cette année, après un début d'année où peu de demandes étaient remontées des services, l'automne était propice à la dépense et les dépenses envisagées supérieures au reliquat budgétaire.

Nous avons donc examiné les documents préparatoires, comme à chaque comité.

Dans ces documents, plusieurs demandes ne relevaient pas du CHSCT (parfois acceptées malgré tout pour ne pas « perdre » des crédits, à défaut d'autres demandes). D'autres nous semblaient pouvoir être acceptées mais reportées sur 2018.

Il faut, pour rappel, préciser que les dépenses qui ne sont pas validées en CHSCT peuvent être engagées sur le budget directionnel.

Et là, quelle ne fut pas notre surprise lorsqu'on nous a expliqué que pour des raisons calendaires (et les devis qui mettent trop de temps pour Chorus, et les marchés qui sont trop lents pour Chorus, et les factures qui n'arrivent pas assez vite pour Chorus et les dates limites pour engager des dépenses dans Chorus, bref... à cause de Chorus) certaines dépenses avaient déjà été engagées avant même d'avoir été décidées en comité...

Bien entendu, nous nous en sommes alarmés, avons protesté, avons signifié notre étonnement, d'autant que parmi les dépenses engagées figure une dépense qui ne relève pas du budget CHSCT !!

On nous a donc répondu que c'était trop tard, la dépense est engagée... ben oui, ça on avait bien compris.

Nous avons rappelé que même s'il s'agit d'un type de dépenses déjà accepté par le CHSCT plus tôt dans l'année, ça avait été fait faute d'autres demandes et en précisant bien que si des arbitrages devaient être faits, ces dépenses ne pourraient plus être financées par le CHSCT.

Et la Présidente du CHSCT de nous répondre que de toute façon, c'est la présidente qui décide et que lorsqu'on aura fusionné le budget CHS et le budget DDFIP ça sera plus simple (traduisez « vous n'aurez même plus la parole »).

Voilà bien l'état du dialogue social à la DGFIP : on vous convoque, on vous explique ce qu'on veut faire et ... ben c'est tout en fait.

Ce CHSCT nous a fait penser à un film :

« Ici, c'est une grande famille. Quand un gars veut une augmentation, il vient me voir, je l'écoute et hop ! Je le vire. » (Michel Audiard in « Cent mille dollars au soleil »)

*« Et par le pouvoir d'un mot Je recommence ma vie,
Je suis né pour te connaître Pour te nommer:
LIBERTE »
Paul Eluard*

